

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 25 février (25/02/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite les 19 et 20 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE,

M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel PIRAME (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU),

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

M. Maurice ANDRAL, M. Mathieu RICHARD, **Conseillers Municipaux**.

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

02 B-25 Février 2015

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC - LIZAC

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués communautaires.

Considérant l'arrêté de création du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

Considérant la délibération n°18 du 24 octobre 2013 adoptant les statuts du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

Vu le courrier de démission du Conseil Municipal et du Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement de Monsieur BOTTA en date du 3 février 2015,

Vu l'acceptation de la démission du Conseil Municipal par Monsieur le Préfet en date du 16 février 2015, reçu à la Mairie le 20 février 2015.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un délégué syndical titulaire en lieu et place de Monsieur BOTTA Daniel par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret uninominal poste de délégué par poste de délégué à la majorité absolue engendrant autant de scrutins que de postes de délégués à pourvoir.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ou bulletins blancs

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

	Titulaire
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ou bulletins blancs	6
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

A obtenu :

Mme Christine HEMERY

24 voix

Mme Christine HEMERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée déléguée titulaire.

L'élection a donné les résultats ci-après :

DELEGUE TITULAIRE

Mme CHRISTINE HEMERY

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la désignation de Mme CHRISTINE HEMERY conseiller municipal et adjoint représentant titulaire de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.



Pour copie conforme
Moissac le 26 février 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :